

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 50 (1921)

Heft: 10

Rubrik: Réponse à M. Ygrec

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

des devoirs actifs [recueillement]. Dans ce contact profond avec Dieu, mon âme trouve une force plus grande pour remplir les tâches monotones et fatigantes de chaque jour, pour agir [renoncement]. On accomplit mieux ce qui a été préparé dans une délibération intime avec le Maître et l'Ami, et l'âme demeure paisible au milieu de toutes les agitations et de toutes les tristesses. » Lisez, pensez-y et faites de même.

E. DÉVAUD.

RÉPONSE A M. YGREC

Vous n'y allez pas de main morte, M. Ygrec, dans votre réponse à mon modeste article. Cinq longues pages ! c'est me faire un honneur auquel j'étais bien loin de m'attendre. Vous avez la plume facile et vous excellez à tomber votre partenaire. C'est plus qu'une réplique, c'est un écrasement dans toutes les règles. Votre travail terminé, vous avez dû sourire, vous frotter les mains et dire en vous-même : « Tu as ton affaire, mon cher Ysède. » Je vous remercie néanmoins sincèrement, puisque vos lignes me permettent, m'obligent à préciser mon article. Je vous répondrai donc le plus charitalement possible.

J'ai hâte de me disculper à l'égard de la soi-disant offense faite à la Commission du programme. C'est donc par là que je commence.

Le programme général des écoles primaires forme une brochure, non pas de treize pages, mais bien de trente-trois pages de texte ; il était autrefois réparti sur deux années scolaires. Cette brochure, que j'ai sous les yeux, a été imprimée en 1899. Je n'ai pas souvenance d'avoir entendu, dès les années suivantes, crier à la surcharge du programme. La critique ne s'est faite plus ou moins violente, plus ou moins acerbe, que depuis le moment où MM. les Inspecteurs, pour obtenir plus d'uniformité et pour parer à d'autres inconvénients résultant d'une trop grande diversité, ont publié le programme à parcourir durant l'année scolaire. Ces critiques renaissent à chaque printemps. « As-tu parcouru le nouveau programme ? Qu'en dis-tu ? Quelle longueur !!!, etc. » On ne retient que le nombre de pages, sans égard aux développements, aux nombreux détails destinés à aider l'inexpérience et qui amplifient sans surcharger pour autant. Depuis quelques années, notre programme annuel a réellement perdu de son ampleur ; la seule culpabilité de la Commission en cette affaire, c'est de provoquer par trop de dévouement ces critiques plus factices que réelles.

A vous maintenant, M. Ygrec !

Le programme général ou annuel est établi pour *toutes* les écoles primaires du canton, rurales ou citadines, à un degré, à deux degrés, à trois degrés, sans compter les subdivisions. Pour ce motif, je l'accepte en entier avec ses prétendues surcharges. Nos excellentes écoles de la capitale, des chefs-lieux, des bourgades rurales le parcourront aisément ; en contact permanent avec le maître, les élèves y avancent plus rapidement, y abattent plus de besogne.

Mais dans les classes à trois ou quatre degrés, où le maître doit s'adresser à plusieurs divisions d'élèves, il n'est généralement pas possible d'absorber autant de matières. Le nombre des leçons données à chaque catégorie d'élèves est nécessairement, forcément moins grand ; l'avance dans les matières est donc moins rapide, quoique les élèves puissent être aussi intelligents et les maîtres non moins dévoués. Est-ce logique, réalisable d'imposer à ces dernières classes le même programme qu'aux premières ? — Répondez, M. Ygrec.

Si le programme est établi pour les classes à un degré, les dernières seront trop, tout à fait trop surchargées, et elles seront forcées d'y faire des suppressions *judicieuses*; s'il est destiné aux classes à trois degrés, les premières seront obligées d'y faire des adjonctions pour éviter les pertes de temps. *Vous ne sortirez pas de là*, M. Ygrec, même si, en établissant le programme, on a essayé de tenir un juste milieu.

Au début de votre article, vous vous présentez comme ancien collègue, c'est-à-dire comme ancien instituteur. Pourquoi prenez-vous la défense des maîtres d'école primaire? Les croyez-vous incapables de me répondre?

Dans ma correspondance, il s'agit du programme *primaire*, interprété par les *instituteurs*. De quel droit votre franchise met-elle sous ma plume le corps enseignant *fribourgeois*, instituteurs et professeurs, de l'école secondaire à l'Université? Pourquoi votre loyauté me fait-elle dire que je tiens *le corps enseignant fribourgeois pour des partisans du moindre effort*, alors que j'ai écrit: les partisans du moindre effort forment une catégorie peu nombreuse? Aurais-je des raisons de protester à mon tour, M. Ygrec? Voyons en quoi consistent ces *insinuations malveillantes*. J'ai signalé: les *partisans du moindre effort, peu nombreux*: je n'en connais pas, mais j'ai entendu en conférence un sévère rappel à l'ordre, adressé à l'un ou l'autre maître qui ne donnaient pas satisfaction par leur travail; les *philosophes*, qui pratiquent dans le programme de *judicieuses* éclaircies; les *zélés*, qui retranchent, ajoutent là où leurs aptitudes les guident.

D'abord, pourquoi ne citez-vous pas la phrase suivante destinée à détruire la mauvaise impression produite chez des lecteurs et dans laquelle, cependant, j'aurais dû excepter la première catégorie?

Mais revenons aux suppressions et aux adjonctions au programme. J'estime que c'est une réalité. Est-ce que dans nos écoles à trois degrés, nous ne sommes pas obligés de laisser de côté certaines matières, parce que le temps manque pour les étudier ou parce qu'elles sont trop difficiles? Et vous, M. Ygrec, avez-vous toujours mis à l'étude toutes les parties du programme, lorsque vous étiez instituteur?

On ajoute aussi au programme. Je sais, par l'intermédiaire du *Bulletin pédagogique*, qu'il existe dans la Broye des pépinières scolaires, *non prévues au programme*. Un de mes collègues a, cette année même, supprimé deux récitations au programme et les a remplacées par sept autres à son choix. Continuer les citations prolongerait inutilement; je m'arrête donc. D'ailleurs le programme n'est pas une camisole de force dont on ne peut sortir.

Vous me reprochez d'oublier le titre de ma correspondance et de n'émettre aucune idée qui fasse avancer la brûlante question. Faites-vous mieux, M. Ygrec? D'abord, relisez-vous attentivement et vous découvrirez que votre mémoire n'est guère plus fidèle que la mienne.

Quant au second reproche, qu'en est-il? J'ai écrit: l'*amélioration de nos programmes doit porter sur une répartition plus judicieuse des matières entre les différents cours*. Cette opinion m'a été suggérée par deux maîtres dévoués qui me redisaient les difficultés éprouvées pour loger dans les jeunes cerveaux les différentes parties du programme. Comme mes collègues glânois, j'ai demandé s'il ne serait pas utile de décharger les programmes des classes inférieures en histoire sainte, en grammaire et en histoire suisse. J'ai appuyé ma demande d'un exemple concret. Que voulez-vous de plus?

Vous me taxeriez d'outrecuidance si je prétendais trancher la question du programme et vous auriez raison.

Mon article a été écrit pour suggérer un échange de vues et non pas pour exciter une âpre critique qui ne ferait qu'envenimer la question.

L'occasion vous était propice d'émettre franchement votre opinion ; mais vous vous contentez de dire : *Là dessus on pourrait discuter*, et vous vous dérobez par la tangente.

Voici au sujet du programme des cours inférieurs, des idées tirées d'une brochure signée : Ad. Ferrière. « Ce qui tue à petit feu l'esprit de nos enfants — et par esprit, j'entends ici aussi bien la qualité du travail que la quantité d'énergie apportée à ce travail — c'est le morcellement des études : trop de leçons différentes par jour ; trop de branches sur le programme tout le long de l'année ; c'est aussi le fait qu'on donne la pâture intellectuelle trop tôt à des enfants trop jeunes et qui n'en ont pas besoin. Attendez deux ans, trois ans et ces mêmes études seront bues, absorbées, assimilées dix fois plus vite, avec vingt fois moins d'efforts. »

Vous aurez probablement des observations à faire au sujet de ces assertions.

Passons aux considérations finales étrangères à la question. Etrangères ? voyons un peu. Si les programmes sont surchargés, c'est que le temps manque pour les absoudre. *Tout ce qui nous permettra de gagner du temps* est donc en relation avec la surcharge des programmes.

Je maintiens que les leçons insuffisamment préparées, les instants mal employés ou employés à des choses inutiles occasionnent des pertes de temps qui se comptent par journées à la fin de l'année scolaire.

MM. les Inspecteurs pourraient être plus explicites à ce sujet.

Nous sommes d'accord quant à la titulature des devoirs. Pour ce qui concerne l'autre question de *détail*, il est évident qu'un problème amène naturellement une réponse. Mais, dites-moi, M. Ygrec, cette réponse doit-elle nécessairement être écrite ? Est-ce que les réponses orales n'offrent pas l'avantage de cultiver l'élocution ? Ne faut-il pas parfois à nos élèves un temps assez long pour débrouiller une question mal posée ? Est-ce que ce temps ne serait pas mieux utilisé à calculer, puisqu'il s'agit de calcul ? C'est en forgeant que l'on devient forgeron.

Abordons maintenant le *terrain scabreux*, l'enseignement des branches civiques, spécialement de l'instruction civique. Notre manuel du III^{me} degré présente à nos élèves des matières abstraites, difficiles ; telles sont les pages 464, attributions du Conseil d'Etat, 470, 471, 472, droits constitutionnels de la Confédération, 478, 479, attributions du Tribunal fédéral. Il est presque impossible de les concrétiser, de les illustrer, pour ainsi dire, afin de les faire accepter par les élèves. C'est pour avoir essayé vainement de les loger toutes dans la mémoire de mes élèves, qu'autrefois je ne réussissais pas dans cet enseignement. J'y perdais et mon temps et ma peine. J'ai cherché mieux et j'ai trouvé le système que vous combattez, M. Ygrec, et qui, pourtant, donne pleine satisfaction au maître et aux élèves. Voici notre procédé :

Durant les sessions de nos deux pouvoirs législatifs, Grand Conseil et Assemblée fédérale, nous suivons *chaque* jour, autant que possible, les travaux de nos mandataires. Nous expliquons les mots budget, projet de loi, commission, rapporteur, quorum, séance, séance de relevée ; nous suivons la liste des tractanda, la marche des débats, etc. Nos entretiens durent de 10 à 15 minutes. La session terminée, nous possédons une base solide pour expliquer dans une leçon le rôle du Grand Conseil dans l'administration ; la constitution du pouvoir législatif est étudiée avant la session.

Si la première session législative durant l'année scolaire exige un peu de temps, les autres ne sont qu'une récapitulation, ce qui nous permet de passer rapidement. La même étude portée sur le terrain fédéral n'offre pas plus de difficultés.

C'est aussi à l'aide du journal et de la *Feuille Officielle* que nous connaissons les différentes attributions du Conseil d'Etat.

Mais l'horaire, me direz-vous ? Eh bien, l'histoire et la géographie cèdent à l'instruction civique le temps qui leur est consacré et disparaissent ainsi momentanément du programme ; puis elles rentrent en scène l'une après l'autre, pour un temps plus ou moins long, proportionné à leur importance. Il suffit de répartir sur quatre ou cinq jours, les cinq demi-heures prévues pour ces trois branches. La monotonie n'est pas à craindre.

Vous avez de la peine à admettre que ce soit là de la concentration. Mais si, c'est de la concentration, de la concentration-horaire qui permet de gagner du temps.

A l'appui de mon procédé, voici encore quelques lignes de la brochure de M. Ad. Ferrière, préconisant la concentration-horaire :

« Au lieu de changer de sujet 30 à 40 fois par semaine, de faire chaque fois l'effort de la mise en train, pour s'arrêter net quand une fois on est bien lancé, on a le moyen d'approfondir son sujet. On peut bien admettre qu'il y a cinq à dix minutes de perdues au début de chaque nouvelle leçon jusqu'à ce que la mise en train soit obtenue de toute la classe. Plus les impressions de la leçon précédente auront été profondes et tenaces, plus il sera long de provoquer l'oubli forcé pour l'heure nouvelle. Qu'on multiplie ces cinq ou dix minutes par le nombre de leçons et l'on mesurera la perte de temps et d'énergie qu'entraîne l'ancien système. »

Le procédé que j'ai adopté tient compte, oh ! bien timidement, du principe recommandé par l'éminent pédagogue. Qu'en pensez-vous, M. Ygrec ? Que dites-vous des pertes de temps signalées ?

Il n'est pas du tout question dans mon article d'appliquer la concentration-horaire à toutes les branches du programme. Il ne s'agit pas de partir en guerre, contre des moulins à vent ; toute innovation, avant d'être généralisée, doit avant tout passer par le creuset de l'expérience sérieuse.

Pardon, M. Ygrec, de vous avoir parlé de préparation à l'examen ; l'expression est vraiment malheureuse et vous devinez juste quand vous dites que je me propose, dans l'enseignement, un but plus *noble*, plus *avouable*. Cependant, l'estime et le respect que je dois à mon inspecteur si dévoué exigent que je prépare ma classe à lui donner satisfaction.

Agir autrement, ce serait mettre en pratique la devise des partisans du moindre effort. Oui, M. Ygrec, je prépare mes examens. Pourquoi faire le scandalisé à ce sujet. D'ailleurs, l'exemple me vient de haut : mon bon vieux Curé prépare aussi ses élèves à subir devant Monseigneur l'examen de catéchisme.

Vous tenez à garder vos bonnes vieilles méthodes d'enseignement ; mais personne ne vous le défend. Au lieu de nous écraser de votre superbe dédain, ne feriez-vous pas mieux de nous les communiquer, vos bonnes méthodes ?

Mes méthodes à moi sont perfectibles ; si l'on m'en présente de nouvelles, je me renseigne, je demande conseil, je les éprouve et je les adopte si elles me conviennent. Libre à vous d'appeler cela de l'emballage. Ne croyez-vous pas, M. Ygrec, que l'école ne subisse, elle aussi, le contre-coup du cataclysme qui bouleverse encore l'Europe ? Relisez à ce sujet la page 51 du *Bulletin* du 15 février 1921, article signé E. G.

Il y aurait encore d'autres points à relever dans vos lignes, mais je vous quitte pour cette fois.

Maintenant, M. Ygrec, j'attends votre article promis sur la concentration.

YSEDE.

